KB

Cultivons ensemble notre excellence

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CORRÈZE

Immeuble Consulaire de Puy Pinçon - Service formation
19000 TULLE - Tél. 05 55 21 54 60 - formation@correze.chambagri.fr

N/Réf KB/MS
Brive, le 21 Octobre 2019

FORMATION

Durée : 2 jours

Formation CERTIPHYTO V2 – Exploitants

21 et 22 novembre de 9 h 00– 17 h 00

Matin : Chambre d'Agriculture, Immeuble Consulaire Puy Pinçon à TULLE – Salle A 207

Après-midi : Chambre d'Agriculture, Immeuble Consulaire à TULLE – Salle A 207

Objectif général

Connaître la réglementation phytosanitaire
Connaître et prévenir les risques pour l'environnement et la santé
Connaître les stratégies de limitation du recours aux produits phytopharmaceutiques

Programme (Contenus)

■ **1ère journée :**
Réglementation phytosanitaire
Prévention des risques pour l'environnement

■ **2ème journée :**
Prévention des risques pour la santé
Stratégies de limitation du recours aux produits phytosanitaires

Intervenants (*)

> Karine BARRIERE, Formatrice référente pour la CDA 19
> CFPPA de NAVES, Formateur référent

Méthodes pédagogiques

- Exposés, apport de connaissances, échanges entre les stagiaires
- Evaluations formatives et test certificatif

Informations et inscription

Public visé :tous les acteurs professionnels du phytosanitaire (applicateurs & décideurs)
Pré requis pour suivre cette formation : numéro SIRET à présenter, carte d'identité indispensable
Formation gratuite. Programme détaillé et conditions générales au verso
Une attestation de suivi de stage vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Responsable de ce stage : Karine BARRIERE

Inscription : Martine SERRE – 05.55.86.32.33

ENGAGEMENT DE SERVICE

vivea

Service formation

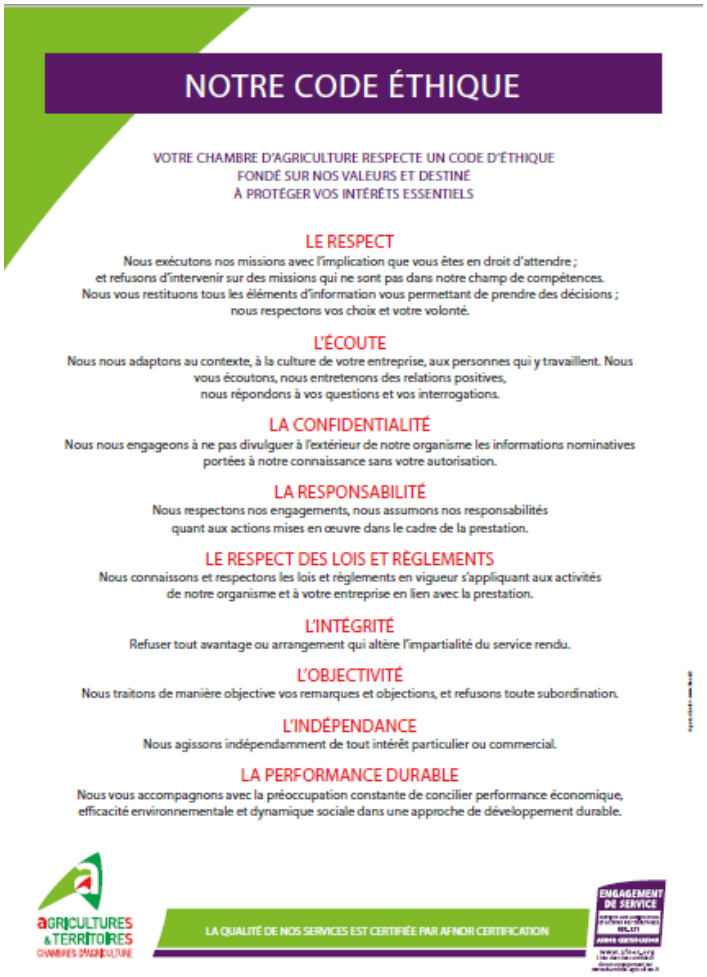

Des formations utiles, organisées près de chez vous

Une formation vous intéresse : comment y participer ?

L'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire :

. Contacter le service Formation au 05 55 21 54 60 ou votre antenne locale

. Parlez-en à votre conseiller de la Chambre d'Agriculture ou au conseiller responsable de la formation

Les programmes détaillés et les conditions générales peuvent être demandés sur simple demande auprès de Gladys FROMENTIN (Bureau Tulle - 05 55 21 54 60)

Une attestation de suivi vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Financez votre formation

Pour les agriculteurs

Ces formations peuvent être financées par VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant).

Pour les futurs installés

Pour bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, les formations doivent correspondre à des compétences prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé. Dans le cas contraire, nous contacter.

Autres renseignements sur www.vivea.fr (télécharger l'application « smartphone »).

Allégez vos frais de formation

Pour les chefs d'exploitation imposés au Bénéfice Réel

Le crédit d'impôt est calculé à partir de la valeur du SMIC horaire en vigueur l'année en cours. L'aide est limitée à 40 heures par an et par exploitation

Pour les chefs d'exploitation non-imposés, le crédit d'impôt est un remboursement par le Trésor Public d'un montant fixe par jour de formation (environ 67 €)

Prenez un remplaçant sur votre exploitation

Contactez le Service de remplacement de la Corrèze

au 05 55 21 54 53

Demandez votre remplacement et bénéficiez d'une prise en charge de 70 € par jour (financement CASDAR), dans la limite des disponibilités financières et sous réserve de la disponibilité des agents de remplacement. L'agent de remplacement doit intervenir sur l'exploitation dans un délai maximum de trois mois après la date de la formation.

Renseignement :

Gladys FROMENTIN, assistante, 05 55 21 54 60

Isabelle DANNAY, assistante 05 55 46 78 46

formation@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze – Immeuble Consulaire Puy Pinçon – 19000 TULLE

(*) des modifications sont possibles : le nom des intervenants, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation (cf.I.5)